

DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**FINANCES**

**CRÉDITS ANTICIPÉS  
D'INVESTISSEMENT 2021**

Délibération : **12.2020.087**

Transmis en préfecture le :

**11 décembre 2020**

Séance du : **10 décembre 2020**

Compte-rendu affiché le **11 décembre 2020**

Date de convocation  
du Conseil Municipal : **4 décembre 2020**

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Madame Marylène MILLET**

Secrétaire élu : **Madame Camille EL-BATAL**

**Membres présents à la séance :**

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

**Membres absents excusés à la séance :**

Laure LAURENT, Laurent DURIEUX, Etienne FILLOT, Fabienne TIRTIAUX

**Pouvoirs :**

Laure LAURENT à Ikrame TOURI, Laurent DURIEUX à Aïcha BEZZAYER, Etienne FILLOT à Stéphane GONZALEZ, Fabienne TIRTIAUX à Philippe MASSON

**Membres absents à la séance :**

Emile BEYROUTI

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Madame Françoise BÉRARD**

Comme chaque année, dans l'attente du vote du Budget Primitif et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'exécutif est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente (article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

En outre, concernant la section d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, exclusion faite du remboursement de la dette.

Aussi, il est proposé d'autoriser les crédits d'investissement nécessaires pour faire face à des situations d'urgence et permettre la poursuite des opérations engagées mais aussi pour réaliser des nouveaux projets dès le premier janvier.

Cette délibération est valable jusqu'à l'adoption du budget 2021 par le Conseil municipal et favorisera la réalisation de la politique d'équipement de la ville telle qu'elle vous sera présentée lors de la séance du conseil municipal relative à l'adoption du budget primitif 2021. Il s'agit par exemple de matériels destinés aux services et aux divers équipements de la ville, aux travaux de voirie et d'éclairage public, aux dépenses urgentes ou de nature à lutter contre le réchauffement climatique sur les bâtiments communaux.

Les dépenses effectivement réalisées seront naturellement obligatoirement au sein du Budget Primitif.

Par ailleurs, il est nécessaire d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer les différents documents d'urbanisme au regard des projets décidés précédemment tels que le permis de construire pour la restructuration du Centre Social Culturel des Barolles, les déclarations préalables pour la construction d'abris vélos, d'une cabane de jardin à la crèche Sucre d'Orge ainsi que ceux en lien avec les crédits d'investissement concernant les travaux courants au sein des établissements scolaires, gymnases et structures jeunesse et petite enfance...

Vu la délibération n°07.2020.042 du 23 juillet 2020 relative à l'adoption du budget primitif 2020 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à procéder à l'engagement et au mandatement des dépenses de l'exercice 2021 selon les modalités ci-après :

<b>BUDGET PRINCIPAL VILLE - DÉPENSES TTC</b>		
01/165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00 €
020/2031	Études diverses	6 000,00 €
830/20421	Subventions d'investissement - Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique	10 000,00 €
72/2041642	Subventions d'investissement - Logements (Loi SRU)	33 000,00 €
72/20422	Subventions d'investissement - Programme d'intérêt général loyers maîtrisés	5 000,00 €
90/20422	Subventions d'investissement - Plan façades centre ville	5 000,00 €
020/2135	Travaux divers (hors opération)	14 000,00 €
020/2158	Matériel technique	10 000,00 €
020/2184	Mobilier divers	10 000,00 €
020/2188	Matériel divers	5 000,00 €
110/2188	Matériel police municipale	16 000,00 €
90/275	Dépôts et cautionnements versés	6 000,00 €
823/2158/104	Matériel espaces verts	13 000,00 €
830/2031/106	Projet nature - Frais d'études	8 000,00 €
830/2128/106	Projet nature - Autres agencements terrains	4 000,00 €
822/2128/205	Voirie - Travaux de proximité	10 000,00 €
822/2152/205	Voirie - Travaux de proximité	29 000,00 €
814/21538/205	Voirie - Éclairage Public	50 000,00 €
90/2138/210	Réserves foncières	120 000,00 €
110/2152/218	Vidéo-tranquillité	23 000,00 €
020/2128/300	Hôtel de ville - Autres agencements terrains	30 000,00 €
020/2135/307	Travaux tous bâtiments (mise en sécurité, mise en conformité, travaux d'urgence et accessibilité)	80 000,00 €
020/2188/307	Travaux tous bâtiments - P3 chaufferie	20 000,00 €
324/2031/399	Études tous bâtiments patrimoniaux	22 000,00 €
211/2128/499	Travaux extérieurs groupes scolaires maternels	45 000,00 €
211/2135/499	Travaux intérieurs groupes scolaires maternels	30 000,00 €
212/2135/499	Travaux intérieurs groupes scolaires élémentaires	30 000,00 €
251/2188/499	Restaurant scolaire - Lave vaisselle	75 000,00 €
411/2135/599	Travaux tous équipements sportifs couverts	70 000,00 €
412/2128/599	Travaux tous stades	70 000,00 €
422/2031/699	Études CSCB	27 000,00 €
422/2135/699	Travaux divers CLESG	8 000,00 €
422/2135/699	Travaux divers structures jeunesse	30 000,00 €
314/2135/700	Travaux divers La Mouche	17 000,00 €
321/2135/701	Travaux divers B612	8 000,00 €
64/2135/899	Travaux toutes structures petite enfance	38 000,00 €
020/2182/1000	Parc automobile	41 000,00 €

<b>BUDGET PRINCIPAL VILLE - DÉPENSES TTC</b>		
020/2183/1001	Matériel informatique	72 000,00 €
020/2188/1002	Électroménagers tous secteurs	4 000,00 €
	<b>Total</b>	<b>1 094 500,00 €</b>

- **AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à déposer et à signer les différents documents d'urbanisme et notamment les dossiers de déclarations préalables, permis de construire relatifs aux opérations qui seront engagées dans le cadre de ces crédits anticipés et particulièrement ci-dessous :

- \* Restructuration du Centre Social Culturel des Barolles,
- \* Construction d'abris vélos à proximité de l'Hôtel de Ville,
- \* Construction d'une cabane pour la crèche Sucre d'Orge.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Françoise BÉRARD,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- **LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITÉ -  
Motion adoptée par 28 voix Pour et Abstentions : 6.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,

La Maire,

Marylène MILLET



#### Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Céline BALITRAN-FAURE, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

#### Liste des élus s'étant ABSTENUS

Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin- 69003 LYON ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.